



**Le 5 Juin 2025,**

**LSR appelle les retraité.es à manifester avec les actifs pour :**

**Le pouvoir d'achat, les pensions, les services publics, l'emploi.**

Le 5 juin une résolution pour l'abrogation de la réforme des retraites sera soumise à l'Assemblée nationale, la mobilisation la plus massive possible doit contribuer à ce qu'elle soit approuvée par les députés.

L'objectif est de :

- Gagner le vote de l'abrogation de la réforme des retraites à 64 ans et dénoncer les politiques d'austérité dans les services publics
- Gagner l'abandon de cette menace d'en finir avec l'abattement fiscal de 10% pour les retraités, tandis que les actifs se mobiliseront aussi pour l'emploi et les salaires.

➤ **Stop à la stigmatisation des retraité.es !**

Après le Premier ministre accusant les retraité-es d'être responsables de la moitié du déficit de la France, c'est la ministre des Comptes Publics, Amélie de Montchalin, qui fait une promotion éhontée de la suppression de l'abattement fiscal de 10%. Cet abattement, en vigueur depuis 1978, visait à neutraliser les réformes du calcul de l'impôt sur le revenu et à atténuer la perte de revenu au passage à la retraite.

➤ **Assez de mensonges !**

Cet abattement n'a donc aucun lien avec la déduction forfaitaire de 10% pour frais professionnels. Ce n'est pas la première fois que cette mesure est évoquée par l'exécutif et reprise dans tous les médias.

La mobilisation des retraité-es a contraint le gouvernement à faire machine arrière. Mais aujourd'hui il se retranche derrière l'objectif de 40 milliards d'euros d'économies à réaliser dans le cadre du PLFSS 2026, pour ressortir ce projet des cartons

Cette mesure aurait pour conséquence de récupérer 4,5 milliards d'euros sur le dos des contribuables retraités, tout en prétendant ne pas vouloir augmenter les impôts leur volonté est d'accroître, de manière déguisée, la pression fiscale sur les retraité-es.

## **Quelles conséquences sur le quotidien des retraité·es?**

**Si elle était mise en œuvre, la suppression de l'abattement fiscal de 10 % impacterait plus de 11 millions de retraité·es qui verraient leur taux d'imposition augmenter, et plus de 500 000 retraité·es deviendraient imposables.**

L'augmentation du revenu fiscal de référence aurait des conséquences sur le taux de CSG appliqué. Elle remettrait en cause l'accès à certaines aides et allocations ou au logement social ainsi que l'accès aux dispositifs BSV et SEV soumis à conditions de ressources. Elle

pourrait aussi conduire certain·es retraité·es à être éligibles au paiement de la CASA et/ou de la CRDS. Certains défendent l'idée qui consisterait à ne cibler qu'une partie des retraité·es, celles et ceux dont les pensions seraient supérieures à un certain montant. Ce qui participe aussi de la volonté d'opposer les retraité·es entre eux.

N'oublions pas que le niveau de la pension est la résultante de la rémunération durant l'activité professionnelle.

- **LSR s'oppose à toute diminution du pouvoir d'achat des retraité·es, et ce quel que soit le montant de la pension perçue.**

**Plutôt que s'attaquer aux retraité·es, le gouvernement et le patronat devraient regarder du côté des aides publiques accordées sans conditions ni contrôles, des exonérations de cotisations sociales qui impactent grandement le financement de notre système de protection sociale et qui représentent plusieurs centaines de milliards d'euros.**

L'augmentation du niveau des pensions est aussi un moyen d'avoir des ressources supplémentaires. C'est pourquoi, LSR revendique une revalorisation immédiate de toutes les pensions de 10 % et l'augmentation des minima de pensions de 300 €. Cela permettrait également de participer plus aux activités culturelles et de loisirs proposés par les associations LSR.

**LSR appelle l'ensemble des retraité·es à se mobiliser massivement, le 5 juin 2025, aux côtés des salarié·es, du privé comme du public, pour la revalorisation des pensions et la reconquête d'une protection sociale intégrale et solidaire.**

**A DIJON  
RASSEMBLEMENT à 14H  
PLACE DE LA LIBERATION**